

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (12 AVRIL 1949) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE COMPORTANT UN ACCORD VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE DE MOBILISATION INDUSTRIELLE

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA, le 12 avril 1949.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que les intérêts communs du Canada et des États-Unis en matière de défense, la proximité des deux pays et les caractéristiques complémentaires de leurs ressources témoignent des avantages qu'il y aurait à coordonner leurs plans de mobilisation industrielle afin que leurs moyens de production puissent trouver le maximum d'utilisation.

Étant donné les fonctions du ministère du Commerce et de la Commission industrielle de défense au Canada et celles de la Commission des ressources nécessaires à la sécurité nationale et de la Commission des munitions aux États-Unis, il semble opportun de recourir à ces organismes pour aider les deux Gouvernements à coordonner leurs plans de mobilisation industrielle.

En conséquence, mon Gouvernement désire proposer que les deux Gouvernements se mettent d'accord pour:

- a) constituer maintenant un Comité mixte de mobilisation industrielle composé, pour le compte des États-Unis, du président de la Commission des ressources nécessaires à la sécurité nationale et du président de la Commission des munitions et, pour le compte du Canada, du président de la Commission industrielle de défense ainsi que d'un haut fonctionnaire du ministère du Commerce;
- b) charger ce Comité mixte:
 - (i) d'assurer l'échange des renseignements requis pour coordonner les plans de mobilisation industrielle des États-Unis et du Canada;
 - (ii) d'étudier les recommandations qu'il y aurait lieu de faire à chacun des deux Gouvernements relativement à l'organisation de la mobilisation industrielle dans les régions d'intérêt commun;
 - (iii) d'instituer à l'occasion des sous-comités mixtes destinés à faciliter la tâche du Comité;
 - (iv) d'assurer la coopération avec la Commission permanente canado-américaine de défense en matière de mobilisation industrielle.

Si votre Gouvernement souscrit aux propositions précitées, il est entendu que la présente note et la note par laquelle vous exprimerez votre agrément constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui restera en vigueur indéfiniment depuis la date de votre réponse, sauf dénonciation par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis de six mois.